



# EXTRAPPODÓ REGISTRE doire

Réception par le préfet : 18/12/2017

### DES

#### **VILLE DU BOUSCAT**

### **DOSSIER Nº 12:**

LIGNE D DU TRAMWAY - HIPPODROME DU BOUSCAT - RESILIATION PARTIELLE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SARL HIPPODROME BORDEAUX-LE BOUSCAT - CESSION DE TERRAIN À BORDEAUX METROPOLE POUR LA CREATION D'UN PARC RELAIS DE STATIONNEMENT

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Séance ordinaire du 12 Décembre 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Décembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 29

Absent: 0

Excusés: 6

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Thierry VALLEIX (à Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Grégoire REYDIT), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE)

#### <u>Absent</u>:

**Secrétaire** : Philippe VALMIER

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017**

DOSSIER N° 12: LIGNE D DU TRAMWAY - HIPPODROME DU BOUSCAT -

RESILIATION PARTIELLE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SARL

HIPPODROME BORDEAUX-LE BOUSCAT -

**CESSION DE TERRAIN À BORDEAUX METROPOLE POUR LA CREATION** 

D'UN PARC RELAIS DE STATIONNEMENT

**RAPPORTEUR: Denis QUANCARD** 

Programme majeur dans le développement urbain, social et environnemental du quadrant nordouest de la métropole, la ligne D du Tramway s'inscrit dans la mise en œuvre, à l'échelle de l'agglomération, de modes de transports alternatifs. L'amélioration des déplacements entre des lieux de vie, de travail, de consommation ou de loisirs parfois éloignés favorisera l'accès aux secteurs d'habitat, aux équipements et aux services.

Sur un tracé qui reliera géographiquement et directement les communes de Bordeaux, du Bouscat, de Bruges et d'Eysines, le tramway proposera aussi des interconnexions et une intermodalité avec d'autres modes de transport, notamment par l'insertion sur son itinéraire de parcs relais de stationnement.

C'est dans ce cadre que la déclaration d'Utilité Publique du 30 novembre 2011 mentionne la création d'un parc-relais de stationnement positionné à l'entrée du site de l'hippodrome du Bouscat, face à la future station « Hippodrome ».

Afin d'être en capacité de construire cet équipement doté de 273 places, une partie du terrain d'assiette de l'hippodrome, d'une superficie de 9717 m2, doit être cédée par la commune à Bordeaux Métropole. Cette parcelle, à détacher de la parcelle communale AR 49, est intégrée au bail emphytéotique signé avec la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT, anciennement Société Anonyme de l'hippodrome du Bouscat, pour l'exploitation et le fonctionnement des 44 hectares du site hippique.

Il est donc nécessaire de résilier partiellement ce bail pour extraire de son assiette l'emprise impactée par le projet, préalablement à sa cession au profit de Bordeaux Métropole.

S'agissant d'une transaction opérée entre collectivités territoriales, la vente du terrain à Bordeaux Métropole sera effectuée sur la base d'un prix égal à 75 % de la valeur estimée par le service des domaines en application d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2007. Le prix de cette parcelle est donc fixé à 11,25€/m², ce qui correspond à une cession au prix de 109 316 euros à majorer d'une indemnité de remploi arrondie à 11 932 euros.

# Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

- Article 1: Autorise Monsieur le Maire à procéder à une résiliation partielle du bail emphytéotique signé le 15 avril 2004 avec la SARL HIPPODROME BORDEAUX LE BOUSCAT, anciennement Société Anonyme de l'hippodrome du Bouscat, pour l'exploitation du site hippique et à signer tous documents à cet effet. Cette parcelle, d'une superficie de 9717m2, est à détacher de la parcelle cadastrée AR 49 d'une contenance totale de 43ha72a72ca;
- Article 2: Autorise la cession de cette parcelle à Bordeaux Métropole, au prix de 109 316 euros à majorer d'une indemnité de remploi arrondie à 11 932 euros, afin de permettre la construction d'un parc relais dans le cadre de la création de la ligne D du tramway et autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes à cet effet;

**Article 3**: Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au B.P. 2018, chapitre 024.

Fait et délibéré le 12 décembre 2017

LE MAIRE,

Patrick BOBET

